

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.º 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.º 30; et chez Chambet, libraire rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 10 Mai.

M. de Permon, lieutenant-général de police de Lyon, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur.

De toutes les fonctions publiques, celles de la police sont peut-être les plus difficiles et les plus délicates à remplir. Autant elles seraient redoutables et odieuses entre les mains d'un homme qui en abuserait pour trahir ses devoirs, et rejeter sa trahison sur la fidélité, et qui les ferait servir à satisfaire ses passions jalouses et haineuses, autant elles sont rassurantes et honorées, lorsque, rendues à leur destination pure, elles sont confiées à un homme de bien, à un homme de mérite, à un bon français. M. de Permon n'est pas seulement digne de sa place; il a rendu sa place digne de lui, en alliant la finesse à la franchise, la douceur à la fermeté, la sévérité à la justice, et par un admirable mécanisme, dont il a le secret et le mérite, l'action de la police est partout, et on ne la sent nulle part.

— Lundi dernier, à deux heures après midi, une des roues de la diligence de Grenoble a passé sur la cuisse d'un enfant de quatre ans, qui jouait au milieu de la rue de Louis-le-Grand, avec d'autres enfans de son âge, et la lui a fracassée d'une manière très-dangereuse. On craint que l'amputation ne puisse avoir lieu, et que cet accident n'ait des suites mortelles. Le postillon qui conduisait cette diligence a été arrêté sur-le-champ, et mis à la disposition de M. le lieutenant de police.

— Une ordonnance du Roi, en date du 23 avril, porte que les bonnes villes du royaume prendront rang dans l'ordre suivant.

Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Toulouse, Strasbourg, Orléans, Amiens, Angers, Montpellier, Metz, Caen, Clermont-Ferrand, Besançon, Nancy, Versailles, Rennes, Tours, Bourges, Grenoble, la Rochelle, Dijon, Reims, Montauban, Troyes, Nîmes, Antibes, Cette, Carcassonne, Avignon, Aix, Pau, Vesoul, Toulon, Colmar, Cambrai, Abbeville.

— Nous lisons ce qui suit dans le *Morning-Chronicle*, journal anglais :

« Un journal ministériel prétend que l'Autriche et la Russie se prêteront volontiers à tout arrangement qui pourra assurer la véritable liberté en Espagne; mais qu'elles soutiendront certainement leurs négociations par la force des armes; et que, si ces puissances rencontraient quelques difficultés pour s'approcher des frontières d'Espagne, par terre, il leur serait facile de s'embarquer dans les ports d'Italie; et qu'il ne manque pas, sur les côtes d'Espagne, de points où ils seraient reçus comme des libérateurs.

— ERRATUM de la *Gazette universelle, courrier du Midi*, à la quatrième page, huitième colonne; après ces mots,

Et c'est tout ce qu'il sait faire.

Au lieu de un membre du cercle littéraire de Lyon, lisez : M. S..... DE S....., membre du cercle littéraire de Lyon, et ancien collaborateur du *Constitutionnel*, actuellement rédacteur de la *Gazette universelle, courrier du Midi*.

PARIS, 7 Mai.

Sa majesté a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, il y a eu conseil des ministres, présidé par le roi.

S. M. a reçu en audience particulière M. le général d'Albignac, commandant l'école militaire de St.-Cyr.

Une députation de la chambre des députés a été admise chez le roi.

A 11 heures et demie, S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême est sortie pour aller se promener au bois de Boulogne.

A midi les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le général aide-major de service.

Après la messe la réception des officiers supérieurs et fonctionnaires publics a eu lieu chez le roi.

Les personnes qui ont été admises chez le roi, ont eu l'honneur de faire leur cour à Madame, à Monsieur, à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et S. A. R. madame la duchesse de Berri.

A une heure et demie, LL. AA. RR. Mgr. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, sont sortis pour aller se promener à Bagatelle.

L'après midi, le roi a travaillé avec M. le président du conseil des ministres.

Les dames ont été reçues à huit heures du soir chez S. M.

— Les moyens de surveillance, pour la garde des accusés de la conspiration du mois d'août dernier, sont encore augmentés; les grilles du Luxembourg sont fermées; la promenade du jardin est interdite au public. On faisait des dispositions ce matin, dans la caserne de la gendarmerie d'élite, pour la réception de nouveaux prisonniers: le bruit courait que 18 nouveaux accusés devaient y être amenés.

Les postes extérieurs de gendarmerie ont été augmentés le long de la caserne, rue de Vaugirard, qui sert de prison aux accusés: la bruyante gaité à laquelle ils se livraient est un peu diminuée.

On continue d'avoir pour eux les égards dus au malheur.

On assure que cette cause durera deux mois.

— La fête de l'Odéon n'a été terminée qu'à sept heures du matin: les princes qui ont daigné l'honorer de leur présence se sont retirés à onze heures du soir. Un public nombreux était ce matin autour de cette salle de spectacle, pour voir les personnes invitées et en costume, qui se retiraient ce matin.

— Un grand nombre d'ouvriers, attachés aux menus plaisirs et au garde meuble, s'occupent, depuis le matin, d'enlever les meubles et décors qui avaient été apportés à Notre-Dame, à l'occasion de la cérémonie du baptême.

— M. le cardinal de la Luzerne est venu, avant-hier, rendre visite à S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris, dont la santé commence à se rétablir.

— Le public n'est plus admis à voir les appartemens de l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville; on s'occupe des préparatifs de la fête qui aura lieu mercredi prochain.

COUR DES PAIRS.

Affaire de la conspiration militaire.

A dix heures du matin les tribunes publiques sont pleines. Des personnages de la plus haute distinction, des ministres des puissances étrangères, des députés et des membres du corps diplomatique occupent les tribunes réservées.

Le banc des accusés est établi dans la demi-lune où est placée la tribune; le fauteuil de M. le président est à la gauche de MM. les pairs.

A onze heures les accusés sont amenés par des gendarmes; leur contenance paraît ferme et assurée; l'aspect imposant de l'auguste assemblée ne semble pas leur causer la moindre émotion.

Les défenseurs prennent place devant leurs cliens; on remarque parmi eux MM. Hennequin, Dupin, Bonnet, Berville, Parquin, etc.

L'accusé Huttan a son père pour défenseur; ce malheureux vieillard paraît profondément affligé; il excite un grand intérêt dans l'auditoire.

Tous les regards se portent sur les accusés de Laverderie et de Trogoff, et Sausset.

M. le chancelier prend place au fauteuil et engage les personnes admises aux débats à s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation.

M. Cauchy, greffier de la cour, procède à l'appel nominal de MM. les pairs.

Le plus grand silence règne dans la salle; chacun cherche des yeux M. Decazes; le noble pair est présent à l'audience; il siège non loin de M. le vicomte de Châteaubriant, nouvellement revenu d'ambassade.

MM. les ducs de Bellune, de Coigny, de Maillé, de Rohan, de Croi d'Havré, de Noailles, etc. sont absents.

Les avocats-généraux près la cour, sont: MM. de Peyronnet, de Vatisménil, Mars, Gonin.

Noms des accusés.

Huttan, de Laverderie, de Trogoff, officiers du 2.º régiment de la garde; Berard, chef de bataillon; Sausset, directeur du Bazard; Mallent, Dumoulin, Robert, Gaillard, de Pierris, Charpenet, officiers de la légion de la Meurthe; Aimar, de Quevaucilliers, Lorez, Baidart, Lecour, Fesnaux, Madewick; officiers de la légion du Nord; Delacombe, garde-du-corps du roi, Delamothe, Varlet, Thevenin, Bru, Pégu, Remi, Godeau, Desbordes, Mouchy, Caron, officiers de la légion de la Seine.

Sur le réquisitoire de M. l'avocat-général, les témoins sont introduits.

M. Cauchy, greffier, donne lecture de l'arrêt de mise en accusation et de l'acte d'accusation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Ravez.)

Séance du 7 mai, 1821.

A deux heures, la séance est ouverte.

M. Berbis, rapporteur de la commission des pétitions, a la parole.

Le sieur Camille Peyronnel, à Paris, demande qu'il soit donné, en dédommagement, à l'accusé reconnu innocent, qui n'en a pas moins souffert par l'emprisonnement : 1.^o une médaille qui atteste son innocence ; 2.^o une somme proportionnée à sa fortune et aux pertes qu'il a éprouvées par sa détention.

La chambre passe à l'ordre du jour.

La chambre de commerce de Lille demande l'établissement, à Lille, d'un entrepôt où séjourneraient les denrées coloniales.

La chambre passe à l'ordre du jour.

La chambre passe à l'ordre du jour sur plusieurs autres pétitions très-insignifiantes.

Les auditeurs du cours du collège de France, à Paris, se plaignent de la destitution de M. Tissot, leur professeur, dont ils font le plus grand éloge.

La chambre passe à l'ordre du jour sans opposition.

Le sieur Aubin, résidant à Bernay, (Eure,) demande que le rappel à l'ordre, dans la chambre, soit suivi d'une amende de 1,000 à 1,200 f., en faveur des hospices.

De grands éclats de rire partent des deux côtés de la salle.

L'ordre du jour est proclamé à l'unanimité.

M. de Bonald, rapporteur de la commission, chargée de l'examen du projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques, a la parole. Après le rapport que nous donnerons dans notre prochain numéro, MM. Donnadien, Sesmaisons, Bouville, Renouf, Cornet d'Incourt, Josse-Beauvoir, Puymaurin, de la Bourdonnaye, de Kayrol, Marcellus, Reveillère, Bertin-Devaux, Dubruel, se font inscrire pour le projet.

MM. Foy, Kératry, Senau, Bignon, de Corcelles, Beauséjour, Villmain se font inscrire contre.

M. le président : J'ai l'honneur de proposer à la chambre de renvoyer la discussion de ce projet de loi après celle du projet relatif aux donataires.

A droite : Avant ! avant !

A gauche : Non ! non !

M. Delbreil-Descorbiac monte à la tribune et demande que la discussion ait lieu dans le plus bref délai, attendu l'urgence.

A droite : Appuyé ! appuyé !

Au centre : Aux voix ! aux voix !

M. Foy s'oppose à la demande de M. Descorbiac, attendu que la loi dont on vient de faire rapport, est du plus grand intérêt, et qu'elle exige une grande préparation. A droite : Aux voix ! aux voix !

La chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement après celle de la loi, sur l'art. 351 de l'instruction criminelle.

M. Foy et d'autres membres de la gauche : La question n'a pas été bien posée !

A droite : Non ! non !

M. le président : J'ai mis aux voix la proposition de M. de Corbières, telle qu'elle a été présentée.

A gauche : Non ! non !

Le calme étant rétabli, M. le président donne communication à la chambre, de trois lettres, par lesquelles MM. Taraire, Vernier et Dangost, demandent des congés.

M. Sébastiani : Bientôt nous ne serons plus en nombre suffisant pour délibérer.

M. le président : Je vais mettre aux voix....

M. Manuel : Il faut diviser.

M. le président : Les demandes sont les mêmes ; il n'y a point lieu à diviser.

M. Manuel : Je suis de l'avis de M. le président ; c'est lui qui délibère.

M. le président met aux voix la division ; elle est rejetée.

Les congés sont accordés.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi, tendant à modifier l'art. 351 du code d'instruction criminelle.

M. Blondel d'Aubert a la parole contre le projet de loi : Lorsque le 22 février de cette année, MM. les ministres nous présentèrent un projet de loi sur l'organisation municipale, on se récria contre le grand nombre de ses articles ; aujourd'hui celui qui vous est proposé n'en a qu'un. Voilà la compensation bien établie ; et sous ce rapport, si les ministres ont voulu nous être agréables, félicitons-nous de leurs bonnes intentions ; elles sont assez rares à notre égard ; il y aurait injustice, maladresse à la méconnaître. Mais comme ce n'est pas par le nombre des articles que l'on doit apprécier une loi, voyons si le ministère a été très-heureux dans la découverte qu'il a faite de l'art. 351 du code d'instruction criminelle. Nous pensons que nos codes ont besoin d'une révision complète pour qu'ils soient en harmonie avec notre gouvernement représentatif et monarchique ; nous l'attendons avec impatience, et nous l'attendrons, je crois, très-long-temps ; on en sent cependant

la nécessité, puisque l'on nous présente par lambeaux, pièce à pièce des parties de ces codes à rectifier. Toutes ces inspirations de MM. les ministres, accusent leur volonté ou montrent leur faiblesse, et dans aucun de ces cas ne les justifient de l'état de langueur, de viduité, de bonnes institutions où est la France.

Après cet exorde, l'orateur combat le projet de loi, et termine en ces termes :

Un fait récent va vous démontrer, MM., tout le danger de vous laisser entraîner par une fausse idée de justice à sanctionner la loi qui vous est proposée. Le fait est certain. J'ai eu toutes les pièces de la procédure sous la main.

Mouvements d'attention dans la salle.

Une fille, âgée de 30 ans, accouche d'un fils ; elle est seule dans sa chambre avec son chien. Pour ôter toute trace du crime qu'elle allait commettre, elle coupe son enfant par morceaux et le donne ainsi à son chien qui le dévore.

Plusieurs voix à droite et à gauche : C'est une horreur ! assez ! ne continuez pas ; c'est horrible !

Livrée à la justice, elle nie d'abord ce crime épouvantable, et finit par faire connaître tous les détails horribles de la disparition de son enfant. Eh ! bien, MM., cette atrocité sans exemple, la preuve bien acquise, les jurés néanmoins ne la déclarent coupable qu'à la majorité simple de sept voix contre cinq. La cour délibère en vertu de cet article 351. Deux voix se réunissent à la majorité ; conséquemment, 9 voix pour la condamnation, et 8 pour l'absolution. Ainsi donc, cet article, modifié comme on vous le propose, aurait rendu à la société un monstre de cette espèce.

Vous voyez, Messieurs, combien est grande la tendance des jurés à l'indulgence, plus, à la vérité, envers le crime d'infanticide qu'envers tout autre, mais toujours trop pour la conservation des mœurs et de l'ordre social. Mais quel est donc cet excès de justice compatissante qui, tout-à-coup, s'est emparée de MM. les ministres en nous proposant la modification de cet article 351, lorsqu'en même temps ils viennent de provoquer ou de souffrir le scandale révoltant de poursuite contre un vieillard vénérable, connu par son rare talent et son courage constant à défendre, au péril de sa vie, les principes de la justice, de la religion et des droits de la légitimité.

Toute la France a applaudi à la déclaration de son innocence rendue à l'unanimité par le jury ; elle était tellement évidente qu'on la trouverait même dans le développement du ministère public, dont la courageuse impartialité a montré, dans cette affaire, que la justice dans ses fonctions même essentiellement accusatrices, en était toujours le plus bel ornement.

Il y a ici un contraste bien frappant ; je l'abandonne à vos méditations.

Je termine en désirant que MM. les ministres laissent l'article 351 tel qu'il est conçu. Il n'y a pas d'urgence ; s'il doit être modifié nous attendrons des temps plus calmes, et qu'un travail entier de réforme nous soit présenté. Plus éclairés, alors, pour cet ensemble, nous pourrions sans crainte porter notre jugement ; mais je vois avec douleur que nous finirons cette session comme nous avons fini toutes les autres : beaucoup d'ennui, de temps perdu ; aucune loi fondamentale présentée. Nous retournerons dans nos départements, tristes, confondus, et pour toute réponse à nos commettants, nous leur dirons : Nous avons espéré.

MM. les ministres devraient au moins envoyer avant les élections, dans les départements, le feuilleton de ce qu'ils ont le projet de soumettre à la chambre pendant toute la session. Son insuffisance ferait retirer beaucoup de prétendants ; ils attendraient que la mise féconde des provisoires fut épuisée pour se mettre sur les rangs ; par ce moyen aucun des élus ne se trouverait trompé dans son attente.

Les réflexions que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, sont le fruit de mon expérience, bien plus que de la méditation du cabinet. J'ai dit ce que j'ai vu, ce que mes fonctions m'appellent à voir tous les jours.

La modification que l'on vous propose à l'article 351 me paraît être une concession de faiblesse plutôt que de justice ; et vous le savez, Messieurs, ce n'est pas en jetant, en entassant ces concessions les unes sur les autres dans l'abîme des révolutions, que l'on parvient à le combler.

Ce serait ressembler à une troupe d'insensés qui voudraient éteindre le cratère du Vésuve avec les eaux de la mer. Je vote contre le projet de loi.

MM. Mestadier et Chifflet parlent successivement pour le projet de loi.

M. Benjamin Constant a la parole. (L'heure avancée et la longueur du discours de M. Benjamin Constant, nous forcent à renvoyer son insertion à demain.) L'honorable membre vote contre le projet de loi.

A 6 heures la séance est levée, et continuée à demain.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Londres, 30 avril.

Plusieurs maisons de commerce de Londres viennent de recevoir des lettres de Rio-Janeiro, en date du 22 février, qui annoncent que les principaux articles de la charte, ou constitution, que le roi a l'intention de donner au Portugal, ont été arrêtés et même approuvés par le comité d'examen auquel ils avaient été soumis. Ces lettres ajoutent que la charte toute entière sera bientôt achevée, et qu'un des Infans sera immédiatement chargé d'aller la porter en Portugal. La question de savoir si la nation portugaise et ses cortès accepteraient une constitution rédigée au Brésil, sera, selon nous, décidée sous peu de temps par la nature que prendront les affaires dans le Brésil même. Si cette constitution était apportée en Portugal avant que les cortès ne l'eussent acceptée, notre opinion est, qu'on lui ferait le même accueil qu'à l'ordonnance qui avait nommé lord Bérésford *Maréchal-général* du royaume ; quelque soit d'ailleurs l'attachement sincère de tous les portugais d'Europe pour chacun des membres de la famille de Bragance.

(Morning-Chronicle.)

— L'agent de Lloyd, à Constantinople, a écrit, sous la date du 24 mars, qu'on s'occupait très-activement, dans cette capitale, à mettre une escadre turque en mer.

— Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh), en succédant à son père qui était pair irlandais, a dû cesser de représenter à la chambre des communes le comté de Down en Irlande. D'après un arrangement qui vient d'être fait, M. John Douglass, membre de la chambre des communes pour Orford, a accepté la représentation des *Chiltern Hundreds*, et le marquis de Londonderry a été élu à sa place, sans opposition, pour Orford. (*Courrier*.)

— La chambre des communes reprend ses séances aujourd'hui, et la chambre des lords, demain. (*Sun*.)

— Un M. Kent, de Glasgow, a inventé une machine à l'aide de laquelle on peut marcher en toute sûreté sur la surface de l'eau et faire 3 milles à l'heure. (*Caledonian Mercury*.)

— D'après les délibérations des cortès portugaises, il paraît que les magistrats et le clergé du pays ne sont pas très-engoués des bienfaits résultant de la révolution. Quant au peuple, les 9/10^e sont uniquement passifs. Il n'y a que peu de nobles qui aient fait cause commune avec les patriotes. (*Courrier*.)

— Un journal du matin annonce qu'on a reçu de St-Petersbourg les nouvelles les plus alarmantes. Il prétend qu'on parle de rupture avec quelques puissances étrangères, de préparatifs de guerre, de marches de troupe, et termine le récit de tous ces bruits extraordinaires, en citant la baisse des fonds comme le plus sûr thermomètre de l'opinion publique. Nous pensons que toutes ces nouvelles sont exagérées; nous ne pouvons tenir compte des avis particuliers. Quant au cours de la bourse, il est aujourd'hui à 9 1/4. Il était auparavant à 9 3/8. Rien ne peut donc raisonnablement donner lieu à d'aussi extravagantes craintes de guerre. (*Idem*.)

— *Nouvelles du 1^{er} mai.* — Il est évident, d'après des nouvelles de Saint-Petersbourg, que les habitants de cette ville s'attendent à une guerre; mais on ne laisse pas entrevoir dans quel pays, ni avec qui elle doit avoir lieu. Plusieurs lettres écrites par des personnes intelligentes expriment la crainte que cette guerre ne soit sur le point d'éclater entre la Russie et une autre puissance. Quoiqu'elles paraissent être rédigées à dessein avec beaucoup de retenue, on pense que cette autre puissance est la Turquie ou l'Espagne. Il est infiniment plus probable que c'est la Turquie.

Le fait le plus remarquable de ces lettres est la baisse extrême des prix du change à Saint-Petersbourg; il n'était qu'à 9 1/4. Il n'a jamais été aussi bas pendant la guerre. On dit dans une des lettres, qu'on n'ose s'exprimer sur la cause de cette baisse. (*New-Times*.)

Le *Courrier* regarde comme très-exagérées les nouvelles de Saint-Petersbourg données par le précédent journal. Il fait observer, quand au prix du change, qu'il n'était précédemment qu'à 9 5/8, et que s'il faut le considérer comme le thermomètre de l'opinion publique, il n'y a rien, dans cette baisse, qui puisse autoriser les craintes extravagantes qu'on témoigne.

— La même feuille contient l'article suivant :

La gazette officielle de Haïti, du 1^{er} mai, donne le détail des débats qui ont eu lieu devant la commission spéciale militaire nommée pour juger le général Jean-Pierre Richard et ses complices, le colonel Fleuri Gimetière, le commandant Belzunce et le capitaine Dominique, accusés de haute trahison. Tous quatre ont été condamnés à la peine capitale. L'acte d'accusation portait qu'ils avaient corrompu une partie de la force armée et l'avaient poussée à la révolte contre le gouvernement; que dans la vue d'armer clandestinement ceux qu'ils croyaient avoir séduits, ils avaient demandé des fusils à un étranger nommé Haffmann qui réside au Cap; et que c'est le refus seul qu'il fit de leur en livrer, qui empêcha le sang Haïtien de couler dans la ville du Cap.

Du 2.

Fonds publics du 1^{er} mai. — Fête à la banque.

Fonds publics du 2. — Effets de la banque, 223 1/2. — Trois pour cent réduits, 71 5/8. — *Dito* consolidés, 72 3/8. — *Dito* pour à compte, 72 5/8. — Trois et demi pour cent, 81 1/2. — Quatre pour cent, 89 5/8. — Cinq pour cent, 108 1/8. — *Omnia*.....

Aujourd'hui le roi a tenu grand lever à son palais de Carlton. Les présentations ont été très-nombreuses.

— On écrit de Francfort que la maison Rothschild a reçu des ordres de Londres pour tenir prêts les fonds nécessaires pour le voyage du roi en Allemagne. On fait à Darmstadt de grands préparatifs pour l'y recevoir dans le courant d'août prochain. La grande-duchesse et toutes les personnes de sa cour ont envoyé leurs bijoux à Paris pour les faire remonter dans le goût le plus nouveau, afin de paraître avec éclat aux fêtes qui seront données à S. M. B.

Un Anglais écrit de Madrid le 19 avril, que ne s'y croyant pas en sûreté, il se propose d'aller à Barcelonne, et de là en Italie. La méfiance et l'espionnage sont répandus dans toute l'Espagne, où on ne peut envoyer une lettre par la poste, sans les plus grands risques, si elle contient quelques mots de politique.

— Conformément à son dernier ajournement, la chambre des communes a repris hier le cours de ses travaux.

Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) a prêté serment et pris sa place comme représentant du bourg d'Orford.

Lord John Russell a annoncé, pour le 9 mai, une motion concernant les bourgs pourris.

Après l'expédition de quelques affaires, la chambre, sur la motion du chancelier de l'échiquier, s'est formée en comité de subsides pour délibérer sur les dépenses de l'armée. L'amendement de M. Creevey a été rejeté à la majorité de 55 voix contre 22.

— Les discussions du parlement n'ont offert aujourd'hui aucun intérêt. La chambre des communes s'est occupée du budget de l'armée, et différentes sommes ont été votées.

Dans la chambre des lords, lord Liverpool a annoncé la troisième lecture du bill des payemens en argent par la banque, pour le vendredi suivant.

— M. Williams, messager du roi, est arrivé samedi avec des dépêches de Laybach et de Vienne.

Du 3 et 4.

Fonds publics, à une heure. — Actions de la banque, 223. — Trois pour cent consolidés, 72 1/2. — Trois pour cent réduits, 72. —

Trois et demi pour cent, 81 7/8. — Quatre pour cent consolidés, 90 — Cinq pour cent (marine), 108 1/2. (*Sun*.)

— Chaque jour, l'Espagne voit s'accroître le nombre de ces factions qui la déchirent. Quand à ce qu'on appelle le monarque constitutionnel, il ne peut sortir de son palais sans être insulté par ses sujets constitutionnels. Il est de fait dépouillé de toute autorité réelle, et il n'exerce les fonctions de la royauté, que selon le bon plaisir des autres. Les cortès s'assemblent, parlent et semblent faire beaucoup de choses; mais il n'existe point de pouvoir exécutif qui puisse mettre à exécution leurs décisions. La loi qu'on suit dans une province n'a point d'effet dans une autre. En un mot, toute la machine du gouvernement civil est complètement désunie, et si quelque influence prépondérante ne la remet point en état, il s'en suivra bien certainement les plus déplorables scènes d'anarchie et de carnage. Que cette influence puisse se rencontrer en Espagne même ou qu'on la cherche ailleurs, c'est ce que nous ne voulons pas examiner aujourd'hui. Il est cependant à craindre que ce ne soit bientôt plus un sujet de doute. (*New-Times*.)

— Il est arrivé hier dans la cité un exprès de St-Petersbourg; ce qui n'avait pas eu lieu depuis assez long-temps. L'objet de ses dépêches regarde principalement le commerce, puisqu'il a rapport à l'état du change entre l'Angleterre et la Russie. Cela est plus important aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'on peut croire que le prix du change indique jusqu'à un certain point, la nature des intentions de l'empereur Alexandre au sujet de l'Europe méridionale.

Le change a éprouvé récemment à St-Petersbourg une baisse très-sensible; il est en ce moment à 9 deniers sterling par rouble. Il paraît que l'on comptait sur une hausse, et l'exprès a en effet apporté la nouvelle qu'il s'était élevé à 9 1/2 5/8.

On donne comme une des causes de cette hausse, l'ordre envoyé aux armées russes en marche pour le midi de l'Europe, de s'arrêter; et effectivement elles avaient déjà fait halte au départ du courrier. La manière positive avec laquelle cette nouvelle est annoncée dans les lettres dont l'exprès était porteur, a persuadé à beaucoup de monde à Londres qu'elle est certaine; et on en a conclu qu'il est faux que les souverains, encore à Laybach, aient des projets contre l'Espagne.

— Le *Morning-chronicle* du 4, annonce qu'il a été reçu à Liverpool, des lettres de Maranhão (Brésil), portant que cette ville et la province dont elle est la capitale, se sont déclarées pour la constitution portugaise le même jour que Fernambouc, c'est-à-dire, le 6 mars.

(*Courrier*.)

Extrait des Journaux de Bruxelles.

« Nous apprenons que la police de France, a transmis sur toute la frontière du Nord, le signalement de plusieurs piémontais avec ordre de les arrêter partout où l'on pourra les trouver.

» Les papiers suisses annoncent qu'on a découvert à la fois dans l'île d'Elbe, à Florence, et à Livourne, les traces d'un complot qui a été déjoué par l'arrestation de plusieurs individus.

» Un journal, en parlant de diverses arrestations, fait mention du suicide d'une personne de distinction, et il ajoute: Bien que le duc de Toscane soit aimé, tant par sa popularité que par la douceur de son gouvernement; cependant il s'est manifesté chez nous quelques symptômes de mécontentement, occasionné en partie par la crainte que l'Autriche n'étende son pouvoir arbitraire sur toute l'Italie, et par le vif désir de voir le bonheur public consolidé par des garanties constitutionnelles. Il en est résulté qu'on a arrêté quelques personnes peu marquantes, et des officiers subalternes. Les derniers ont été licenciés et obligés de quitter le territoire du grand-duc. Quant aux autres, on les a emprisonnés, et le comte Baldini, qui se trouvait du nombre, s'est tué en sautant de la croisée de la prison. Un prêtre, homme d'un grand mérite, a été pareillement arrêté. Mais toute idée de conspiration dans un pays comme celui-ci serait absurde. » (*Courrier*.)

— On mande de Francfort, qu'il n'est pas vrai que l'Autriche y négocie pour un emprunt. (*Globe*.)

— Des nouvelles de Vienne disent qu'il y est arrivé beaucoup d'officiers russes. Le comte de Wittgenstein est du nombre.

(*Statesman*.)

— On disait dernièrement, dans toute l'Allemagne qu'une deuxième armée russe devait la traverser pour se rendre sur le Rhône: ce bruit n'est nullement fondé. (*Star*.)

— Nous n'avons encore rien de positif relativement aux provinces révoltées de la Grèce. Hier, il circulait beaucoup de bruits dans la cité. (*Courrier*.)

PORTUGAL. PORTO, 14 avril. — Le navire, le *Feliz Ventura*, vient d'arriver dans ce port après une traversée de 38 jours. Il est parti de Fernambouc le 7 mars. Les lettres qu'il a apportées annoncent que le 2 on avait reçu dans cette ville la nouvelle que la province de Bahia avait reconnu et juré la constitution du Portugal, ce qui engagea le gouverneur de Fernambouc à publier le lendemain la proclamation suivante pour tranquilliser le peuple.

Le 6 mars, trois bâtimens de guerre arrivèrent de Bahia à Fernambouc pour savoir quel parti avait pris la province. En apprenant qu'elle avait suivi l'exemple de Bahia, ils firent un salut de 21 coups de canons. Le même jour, la magistrature de Fernambouc s'assembla, et le serment à la constitution fut prêté de la même manière qu'à Bahia. Il n'y a pas eu le moindre trouble; à Bahia, il y eut 7 personnes de tuées.

PROCLAMATION.

Luiz do Rego Barreto, commandant en chef la division militaire de Fernambouc, gouverneur et capitaine-général de cette capitainerie, etc., etc.

Habitans de Fernambouc: Vous prouverez au monde que le crime de quelques hommes ne peut jamais être le crime de toute une province. Fidélité à notre souverain et aux lois de notre patrie; constance dans l'adversité, et courage pour préserver intact le caractère national, seront toujours les traits caractéristiques des habitans de Fernambouc. Vos champs sont encore couverts des trophées de la victoire que vous avez remportée sur les ennemis de votre pays. Le tems de vous montrer tels que vous êtes et de donner des preuves de vos vertus politiques, est arrivé. Les lumières du siècle demandent de nouvelles institutions fondées sur des principes libéraux, et combinées de manière à assurer la prospérité des royaumes et le bonheur des peuples.

Habitans de Fernambouc: le gouvernement connaît vos vœux, et il va les porter au pied du trône de notre auguste monarque, en y joignant de justes supplications pour qu'ils soient accomplis. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. La chambre de Recife a convoqué les ministres et les officiers-supérieurs et généraux, ainsi que les hommes les plus dignes de toutes les classes de l'état, sans distinction d'américains ou d'européens, parce qu'ils ne forment tous qu'une même famille; et de concert avec eux, j'ai été l'interprète de vos intentions.

» Notre monarque couronnera nos desirs. Il ne peut jamais avoir d'autres vœux que celles qui tendent au bien-être de ses sujets.

» Soyez tranquilles, habitans de Fernambouc, vous aurez de nouvelles institutions. Vous les recevrez des mains de votre souverain. Il vous les donnera; et ce bienfait inestimable rendra sa mémoire immortelle.

» En attendant, continuez à obéir aux lois existantes et aux magistrats chargés de les faire exécuter; vous donnerez ainsi au monde un grand exemple de modération. Ces lois vous protégeront; mais souvenez-vous qu'elles punissent sévèrement tous ceux qui manquent à leur devoir en troublant l'ordre public.

« Signé, LUIZ DO REGO BARRETO.

» Fernambouc, 3 mars.

» Vivent les habitans de Bahia!

» Vivent les habitans de Fernambouc!

Ce qui précède cette proclamation si sage et si patriotique à la fois, prouve malheureusement que les habitans de Fernambouc, n'ont pas écouté les bons conseils de leur gouverneur.

ESPAGNE.

Vittoria le 29 avril.

Voici la proclamation du général Juan Martin, surnommé l'Empecinado (enduit de poix), chargé par le gouvernement de la poursuite des guérillas; elle mérite d'être remarquée par la singularité du style.

L'Empecinado aux ennemis de la patrie:

Le gouvernement m'a chargé de vous poursuivre, c'est-à-dire, de vous exterminer; vous pouvez l'éviter en vous soumettant avec docilité au gouvernement qui nous régit, aux lois que nous avons juré de défendre, et à la constitution qui est la vie politique des espagnols. Insensés! vous avez encore le tems; il est court; mettez-le à profit; si vous le laissez échapper, la mort est le seul partage qui vous reste. Mes soldats ne feront aucune grâce aux ennemis de la patrie, non plus qu'à vous autres qui l'injuriez par votre continuelle résistance. Cédez à la force, déposez les armes, soumettez-vous, sinon aucune considération ne pourra me retenir; telle est ma dernière proposition.

Signé: el Empecinado.

AUTRICHE. VIENNE. — S. M. I., par des ordres, en date de Laybach, 22 avril, a prescrit de suspendre tous les préparatifs qu'on faisait pour la réception et le passage des troupes russes. Nous apprenons que ces troupes resteront réunies et disponibles sur les frontières de Russie.

TRIESTE, 21 avril. — D'après les rapports de quelques capitaines et patrons de navire qui viennent d'arriver, toute la Morée est en insurrection complète. Ils assurent que le pacha de Morée prévenu par les soins officieux du gouverneur britannique des îles Ionniennes, qu'un soulèvement général des chrétiens devait éclater le 25 mars, dans la Morée et l'Epire, dans l'intention d'inspirer de la terreur aux Grecs, fit mettre le feu à la cathédrale de Tripolizza. Mais ceux-ci prévenus à tems, égorgèrent les turcs chargés de cette expédition, et donnèrent le signal de l'insurrection sur tous les points du Péloponnèse. La Porte ne possède plus que quelques forteresses dans ces provinces. L'évêque de Tripolizza, dit-on, aurait rassemblé à lui seul 4000 maniotès sous l'étendard de la croix.

Des frontières de l'Epire et de Macédoine. — Des personnes dignes de foi assurent que ceux des musulmans qui habitent les districts de ces deux pays, se sont réunis aux Grecs contre les Pachas commandant ces provinces.

D'Hexamili (isthme de Corinthe). — Le pacha de la Morée, après avoir réuni avec peine quelques troupes turques pour marcher contre Ali-Pacha, a passé dans nos environs pour aller au-devant des Suliotès, alliés d'Ali-Pacha. Ces derniers ont mis son armée en déroute, et malgré l'offre qu'il a faite d'une valeur de soixante francs par mois pour chaque soldat qui se présen-

terait, il n'a pu recruter de nouveau son armée, qui est dans le plus grand délabrement.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 4 avril. — Les Grecs ont bien décidément levé l'étendard de l'indépendance. Ils ont commencé une guerre sanglante avec les Turcs. Ceux qui étaient établis dans beaucoup de villes de la Russie méridionale, à Odessa, Nicologen, Sébastopol, etc. se sont empressés d'aller joindre leurs compatriotes.

Le conseiller Speransky, gouverneur-général de la Sibérie, et le prince Gallitsin, gouverneur-militaire de Moscou, sont arrivés à Saint-Petersbourg. On dit que plusieurs autres gouverneurs-généraux des provinces intérieures de l'empire, ont reçu l'ordre de l'empereur de se rendre également ici.

GRAND-THEATRE.

Suite des débuts.

Un journal témoignait dernièrement ses regrets de voir M. Desbordes-Valmore, que des encouragemens utiles auraient pu conserver toute entière à la culture des muses, obligée de reprendre l'exercice d'un art dont les études et les travaux seront pour elle autant de larcins faits à la poésie. Nous pensons, comme le journaliste que nous citons, qu'il eût été digne de la munificence d'un gouvernement éclairé de faire participer aux faveurs qu'il accorde à la littérature, une femme dont toutes les productions sont marquées au coin du beau talent; mais si quelque chose doit consoler M. Valmore de cet oubli, c'est le succès qui l'attend au théâtre comme dans le monde littéraire, et dont elle a recueilli à son début des preuves unanimes. Eh! comment, en effet, avec l'imagination la plus heureuse et la sensibilité la plus vraie dans ses écrits, ne serait-elle pas une actrice pleine d'intelligence et de naturel dans ses rôles? Comment après avoir peint en traits si vifs et si animés les peines et les plaisirs de l'amour, ne les rendrait-elle pas de même à la scène.

Ce que l'on conçoit on s'enonce clairement a dit le législateur du Parnasse français en parlant des compositions littéraires. Nous pensons que ce principe s'applique également au théâtre; et si nous en avons besoin, la manière distinguée dont M. Valmore a joué l'Agnes de Molière et celle de Destouches, nous en fournirait une nouvelle preuve.

J. S.

Au Bouclier français, petite rue Mercière, N.º 20.

Les sieurs Vonoven frères, ont l'honneur de prévenir qu'ils vendent toujours leurs draps d'Elbeuf, Louviers et Sedan, à prix fixe, et à un quart au-dessous du cours, qu'ils garantissent sans défaut. Ils viennent de recevoir un superbe assortiment en étoffes pour gilets: telles que poil de chèvre, piqués, à fleurs et à rayes; Nankin de l'Inde, en premier choix, et généralement les étoffes à la mode, pour pantalon d'été, dont les prix fixes sont également marqués sur chaque pièce.

Bourse de Paris du 7 Mai 1821. -- COURS AUTHENTIQUE.

	Un Mois		Trois Mois.	
	Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam.	58 f. 1/8		58 3/8.	
Hambourg.		181 f.	180	
Berlin.	3 f. 57	c.	3 f. 56 c.	c.
Londres.	25 f. 65 c.		25 f. 45 c.	
Madrid effect.	15 f. 90 c.	15 f. 85 c.	15 f. 80 c.	15 f. 75 c.
Cadix effect.		15 f. 65 c.		15 f. 55 c.
Bilbao.		15 f. 55 c.		15 f. 45 c.
Lisbonne.	556		560	
Porto.	556		560	
Gênes effect.	481	481	478	478
Livourne.		511		508
Milan.	p.	1 p.		1 3/4 p.
Naples.		440		432
Venise.		5 p.		6 p.
Vienne effect.	553		251	
Auguste.	252	252	250	250
Anvers.	p.	3/4		1 1/2
St. Pétersb.			98	98
Bâle.		7/8 p.	p.	1 3/8 p.
Francfort.	3 1/4 p.	p.	p.	4 p.
Lyons.	p.	1/8 p.	p.	1 p.
Bordeaux.	p.	3/8 p.	p.	1 1/8 p.
Marseille.	p.	1/4 p.	p.	1 p.
Montpellier.		1/2 p.		1 1/2 p.

Or en barre, prime. 10 f.

Quadruples neufs 83 f. 50

Rentes de Naples. 66 1/2 à 66 1/4

Reconn. de liquid. jouiss. courante. 96 f. 55c. 40c. 50c. 60c. 50c. 40c. 50c.

Id. 5 e sorti (finale 1 et 6.) 103 f. 75 c. 90 c. 85 c. 80 c.

Act. de la B. jouiss. 1. er j. 1821. 1555 f. 1557 f. 50.

Oblig. de la ville de Paris jouiss. du 1. er avril, 1255.

Mouvement de la rente.

Rente 5 pour 100 jouiss. du 22 Mars 1821. 83 f. 83 f. 15 c. 10 c. 15 c. 20 c.

Id. 8. Pour fin courant.

Ouvert à 83 10

Plus haut 83 45

Plus bas 83 10

Fermée 83 45

Report d'un mois à l'autre.

Reconn. de liquid. pour fin courant, plus haut 96 60 plus bas 96 45

Escompte valeurs de banque 3 1/2 p. 1/0; valeurs de commerce 5

CHANGES.

Les valeurs ont été un peu offertes ce matin sur l'Espagne, Gênes, Naples et Amsterdam; on a obtenu des florins à 58 et 1/2 à neuf mois.

Les marcs ont été fort demandés; le Francfort à trois mois se fait bien à la cote. Les valeurs sur les départemens sont toujours rares. L'argent est très-abondant.

SPECTACLES du 10 mai.

GRAND-THEATRE. — Haroun-al-Raschid et Zobeïde. — Les Prétendus. — Le Tonnelier.
THEATRE-DES-CELESTINS. — Gaspard l'avisé. — M. Crédule. — Le Petit Courrier.